

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-551 DU 22 NNOVEMBRE 1999

portant nomination de monsieur Antoine
Zanmènou ADANKPETO en qualité de
directeur de l'Office de gestion du stade de
l'amitié.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République
du Bénin ;

VU la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n° 97- 47 du 14 février 1997 portant attributions, organisation et
fonctionnement du ministère de la Jeunesse, des sports et des loisirs ;

SUR proposition du ministre de la Jeunesse, des sports et des loisirs ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 03 novembre 1999 ;

DECRETE :

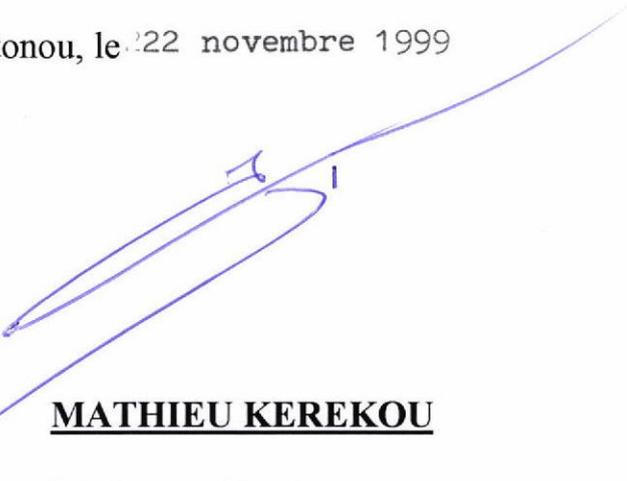
Article 1^{er}.- Monsieur Antoine Zanmènou ADANKPETO est nommé directeur de
l'Office de gestion du stade de l'amitié.

.../...

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 22 novembre 1999

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



MATHIEU KEREKOU

Le Ministre d'Etat chargé de la coordination
de l'action gouvernementale, du plan, du
développement et de la promotion de l'emploi,



Bruno AMOUSSOU

Le Ministre de la Jeunesse,
des sports et des loisirs,



Valentin Aditi HOUDE

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO TCHANE

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MJSL 4
MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID- DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSE 01 J O 1.-